

MAIRIE
DE
LATTES
HERAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2009

**ARTICLE L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

AFFAIRE N° 1

RAPPORTEUR : Monsieur Cyril MEUNIER

OBJET : DECISIONS DU MAIRE

RAPPORT DU DELEGUE

En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à la délibération du 3 avril 2008 donnant diverses délégations à Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est informé des décisions suivantes :

MARCHES SANS FORMALITE PREALABLE

(alinéa 4 article L 2122-22 du CGCT)

- Par décision municipale du 8 septembre 2009, le marché à bons de commande passé avec l'entreprise ROVER pour l'achat de consommables et autres fournitures informatiques pour un montant minimum annuel de 10 000 €HT et un montant maximum annuel de 20 000 €HT est reconduit jusqu'au 5/10/2010.
- Par décision municipale du 8 septembre 2009, le marché passé avec France BOISSONS pour l'achat de boissons – Lot 01 : boissons alcoolisées pour un montant minimum annuel de 2 000 €HT et un montant maximum annuel de 8 000 €HT est reconduit jusqu'au 31/12/2010.
- Par décision municipale du 8 septembre 2009, le marché passé avec France BOISSONS pour l'achat de boissons – Lot 02 : boissons non alcoolisées pour un montant minimum annuel de 3 000 €HT et un montant maximum annuel de 8 000 €HT est reconduit jusqu'au 31/12/2010.
- Par décision municipale du 25 septembre 2009, un avenant au marché pour le contrôle technique des locaux communaux est passé avec le BUREAU VERITAS suite à une modification des prestations obligatoires pour un montant de 1 620,58 €TTC. Le montant du marché s'élève donc à 16 391,18 €TTC.
- Par décision municipale du 7 octobre 2008, un marché à bons de commande est passé avec SAURAMPS pour l'achat de fournitures de livres scolaires et non scolaires – Lot 01 : Fournitures livres scolaires pour un montant minimum annuel de 8 000 €HT et un montant maximum annuel de 30 000 €HT est reconduit jusqu'au 31/12/2010.
- Par décision municipale du 8 octobre 2009, le marché à bons de commande passé avec le CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HERAULT pour la prestation de médecine professionnelle pour un montant minimum annuel de 5 000 €HT et un montant maximum annuel de 20 000 €HT est reconduit jusqu'au 31/12/2010.
- Par décision municipale du 12 octobre 2009, le marché passé avec IMP'ACT IMPRIMERIE pour les frais d'impression – Lot 01 : frais d'impression pour un montant minimum annuel de 20 000 €HT et un montant maximum annuel de 50 000 €HT est reconduit jusqu'au 31/12/2010.
- Par décision municipale du 12 octobre 2009, le marché passé avec DECO ADER MEDITERRANEE pour les frais d'impression – Lot 2 : support de communication signalétique pour un montant minimum annuel de 5 000 €HT et un montant maximum annuel de 18 000 €HT est reconduit jusqu'au 31/12/2010.
- Par décision municipale du 14 octobre 2009, la décision municipale n°20090277 du 28 septembre 2009 concernant la fourniture de carburant – Lot 02 : livraison par camion citerne gazole fuel est abrogée.
- Par décision municipale du 16 octobre 2009, un avenant est passé au marché avec la société SICOM concernant le mobilier de vidéo de communication afin de modifier la date du début de ce marché.

- Par décision municipale du 21 octobre 2009, un marché négocié sans mise en concurrence préalable est passé avec l'entreprise CALAS RESEAU AGRICOLE BEZIERS pour la fourniture de pièces détachées pour machines agricoles – Lot 01 : pièces détachées d'origine tracteurs Renault pour un montant minimum annuel de 5 000 €HT et un montant maximum annuel de 15 000 €HT. Ce marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification et pourra être reconduit pour une période de 2 ans.
- Par décision municipale du 21 octobre 2009, un marché est passé avec POUSSE CLANET PARCS ET JARDINS pour les travaux d'aménagement d'espaces verts pour un montant de 32 804,60 €HT.

DONS ET LEGS

(alinéa 9 article L 2122-22 du CGCT)

- Par décision municipale du 13 octobre 2009, la Commune accepte le don de la société SANOFI AVENTIS d'un ensemble de 300 m² de bureaux climatisés avec sanitaires de type Algeco.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication.

MAIRIE
DE
LATTES
HERAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2009

CADRE DE VIE

TRAVAUX

AFFAIRE N° 2

RAPPORTEUR : Monsieur Francis ANDREU

OBJET : AVENANTS A PASSER AUX MARCHES DE TRAVAUX DE L'ESPACE LATTARA

RAPPORT DU DELEGUE

Par délibérations du 23 octobre et du 28 novembre 2008, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer les différents marchés de travaux pour la réalisation de l'Espace Lattara.

Par délibération du 14 mai 2009, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à passer des avenants à ces différents marchés afin de compléter le cahier des clauses administratives particulières par des garanties financières.

Pour permettre la réalisation de travaux supplémentaires souhaités par la Commune, il convient de passer des avenants pour les lots n° 1 (Gros œuvre), n°5 (Menuiserie Bois) et n°8 (Electricité courants faibles / forts) :

- Avenant n°2 au lot n° 1 (Gros œuvre) avec l'entreprise Léon GROSSE pour un montant de 18 937,33 €TTC. Cet avenant représente 0,82 % du marché initial. Le montant total du marché s'élève désormais à 2 296 925,82 €TTC,
- Avenant n°2 au lot n° 5 (Menuiserie Bois) avec l'entreprise MB Menuiserie pour un montant de 476,37 € TTC. Cet avenant représente 0,36 % du marché initial. Le montant total du marché s'élève désormais à 130 830,53 €TTC,
- Avenant n°2 au lot n° 8 (Electricité courants faibles / forts) avec l'entreprise ITEM pour un montant de 6 697,11 € TTC. Cet avenant représente 3,35 % du marché initial. Le montant total du marché s'élève désormais à 206 467,81 €TTC.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'approuver l'avenant n°2 au lot n° 1 (Gros œuvre) du marché de travaux pour la construction de l'Espace Lattara avec l'entreprise Léon GROSSE pour un montant de 18 937,33 €TTC,
- D'approuver l'avenant n°2 au lot n° 5 (Menuiserie Bois) du marché de travaux pour la construction de l'Espace Lattara avec l'entreprise MB Menuiserie pour un montant de 476,37 €TTC,
- D'approuver l'avenant n°2 au lot n° 8 (Electricité courants faibles / forts) du marché de travaux pour la construction de l'Espace Lattara avec l'entreprise ITEM pour un montant de 6 697,11 €TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

MAIRIE
DE
LATTES
HERAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2009

ADMINISTRATION GENERALE

PATRIMOINE

AFFAIRE N° 3

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel LOPEZ

OBJET : ALIENATION DE DIVERS DELAISSES

RAPPORT DU DELEGUE

Par délibération du 22 juin 2009, le Conseil Municipal avait accepté l'aliénation aux riverains de terrains communaux déclassés.

Il s'avère que des références cadastrales citées étaient erronées pour l'opération C8 avenue du grenache. Il convient de remplacer la parcelle CD n°10 (p) par la parcelle CD n°112 et la parcelle CD n°14 (p) par la parcelle CD n°87.

Aussi, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur ce dossier.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'accepter la modification dans la délibération n°2009-173 du Conseil Municipal du 22 juin 2009 de la référence cadastrale pour l'opération C8 détaillée dans le tableau ci-dessous :

N° Opération	Voie	N°	Nom	Parcelle à acquérir	Superficie	Prix en €
C8	Avenue du grenache	83	GABELLIER	CD n°112 et CD n°87	1 a 16 ca	1 954,02

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

MAIRIE
DE
LATTES
HERAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2009

ADMINISTRATION GENERALE

PATRIMOINE

AFFAIRE N° 4

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel LOPEZ

OBJET : LIEU-DIT SAINT SAUVEUR : ACQUISITION A DIVERS RIVERAINS

RAPPORT DU DELEGUE

Par délibération du 18 décembre 2008, le Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition à divers riverains de plusieurs parcelles situées au lieu-dit Saint Sauveur.

Il s'avère que cette délibération comporte une erreur matérielle, qu'il est nécessaire de modifier, concernant l'orthographe du nom de Mme CARRERAS.

Par ailleurs, la Commune envisage l'acquisition d'une partie du chemin d'accès d'une de ces parcelles, cadastrée EA 10 propriété pour 1/10^{ème} de l'indivision FERRANDIS/PONS et pour 1/10^{ème} de Mme DOYEN veuve CARRERAS.

Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau sur ce dossier.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'approuver la modification de la délibération n°370 du 18 décembre 2008 en ce qui concerne l'orthographe du nom de Mme CARRERAS,
- D'approuver l'acquisition à titre gratuit des droits indivis du chemin détenu pour 1/10^{ème} de l'indivision FERRANDIS/PONS et pour 1/10^{ème} de Mme DOYEN veuve CARRERAS,
- De désigner l'Office Notarial de Baillargues pour l'établissement des documents nécessaires à cette affaire,
- De dire que les frais relatifs à cette affaire seront pris en charge par la Commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

MAIRIE
DE
LATTES
HERAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2009

ADMINISTRATION GENERALE

PATRIMOINE

AFFAIRE N° 5

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel LOPEZ

OBJET : LIEU-DIT LE GRAND TAMARIS : ACQUISITION D'UN TERRAIN

RAPPORT DU DELEGUE

Par délibération du 22 octobre 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de l'indivision MIERMON cadastrée DH n°145.

Une erreur matérielle sur la contenance de la parcelle est apparue : 8 a 18ca au lieu de 8 a 15ca.

Aussi, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur ce dossier.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'approuver la modification de la délibération 2009-300 du 22 octobre 2009 en ce qui concerne la contenance de la parcelle DH n°145 d'une superficie de 8 a 15 ca,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

MAIRIE
DE
LATTES
HERAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2009

ADMINISTRATION GENERALE

PATRIMOINE

AFFAIRE N° 6

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel LOPEZ

OBJET : ACQUISITION FONCIERE AUPRES DE LA COPROPRIETE «LES NARCISSES»

RAPPORT DU DELEGUE

Par délibération du 2 avril 2009, le Conseil Municipal acceptait l'acquisition d'une partie de la parcelle DV n°138 pour 1227 m² auprès de la copropriété « Les Narcisses ».

Par délibération du 22 juin 2009, une mention a été ajoutée à la délibération précédente concernant l'interdiction de toutes constructions d'habitations sur la parcelle DV n°162 (ex DV n°138 (p)) de 1 227m² acquise par la Commune à la copropriété « Les Narcisses », en indiquant que cette interdiction s'appliquera aux propriétaires futurs éventuels.

A la demande de la copropriété, il s'avère aujourd'hui nécessaire de préciser que la servitude non aedificandi s'appliquera à toute construction.

Aussi, il convient de délibérer à nouveau sur ce dossier.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'accepter la modification de la délibération n°2009-171 du 22 juin 2009, précisant que la servitude non aedificandi s'appliquera à toute construction,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

MAIRIE
DE
LATTES
HERAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2009

ADMINISTRATION GENERALE

AFFAIRES GENERALES

AFFAIRE N° 7

RAPPORTEUR : Monsieur Cyril MEUNIER

OBJET : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER : RAPPORT D'ACTIVITES 2008

RAPPORT DU DELEGUE

En vertu des articles L 5211-39 et 40 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier a adressé à la Commune le rapport retraçant l'activité 2008 de cet établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à la Communauté d'Agglomération de Montpellier sont entendus.

Ce rapport se décompose de la manière suivante :

I. INSTITUTIONNEL

1. L'institution

Depuis le 1er janvier 2005, la Communauté d'Agglomération de Montpellier compte 31 communes. Le bureau est constitué par le Président, 27 vice-présidents et un conseiller spécial. Le Conseil de Communauté comprend 90 membres, désignés par leur commune, proportionnellement à la population. Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges et toutes doivent en avoir au moins un. La Commune de Lattes dispose de 5 représentants.

a) Les compétences

En vertu de la loi du 12 juillet 1999 la Communauté d'Agglomération s'est dotée des quatre compétences obligatoires à savoir :

- Le développement économique,
- L'aménagement de l'espace communautaire et les transports en commun,
- L'équilibre social de l'habitat,
- La politique de la ville.

Elle s'est dotée de compétences optionnelles à savoir :

- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire et des parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- L'assainissement,
- La construction et l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs ainsi que les actions et animations dans les domaines sportif et culturel d'intérêt communautaire,
- La protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du cadre de vie, la lutte contre la pollution de l'air, contre les nuisances sonores, l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et assimilés,
- Les activités funéraires et gestion du crématorium,
- Les études et réalisation de tous travaux susceptibles de favoriser son développement,
- Les services de la fourrière animale,
- La lutte contre les inondations et les actions pour la mise en œuvre du SAGE et du PAPI,
- Le droit de préemption urbain après accord des Communes.

b) Les Commissions

La Commune de lattes est représentée dans différentes commissions.

Monsieur Cyril MEUNIER est vice-président et Président de la Commission relative à la lutte contre les inondations.

Madame Rosy BUONO et Messieurs Lionel LOPEZ, Francis ANDREU et Régis JOUVE siègent à diverses commissions.

c) L'organigramme des services

2. Les Ressources Humaines

L'Agglomération de Montpellier compte 1 303 agents dont 53 % de femmes.

Cet effectif a augmenté de 2,7 % en 2007.

- a) Les effectifs**
- b) La répartition par pôle**
- c) La parité : les femmes majoritaires**
- d) Une administration en mouvement**

3. Les Résultats financiers

Les dépenses d'équipement du budget consolidé pour 2008 se répartissent ainsi :

- Budget Principal : 126,3 M€
- Budget Services Funéraires : 0,4 M€
- Budget Assainissement : 41,3 M€

Les 3 principaux postes de dépenses (investissement + fonctionnement) sont :

- Transports urbains et voirie : 91,7 M€
- Environnement : 91,6 M€
- Culture, sports, solidarité : 89,1 M€

Les 3 principaux postes de recettes sont :

- Taxe professionnelle : 114,6 M€
- Versement Transport : 58,9 M€
- TEOM : 52 M€

a) Des indicateurs de gestions positifs

Pour l'année 2008, le taux de taxe professionnelle a été maintenu à 22,71%. Au total, le produit fiscal perçu s'est élevé à 114,6 M€

Le versement transport, assis sur la masse salariale des entreprises et administrations de plus de neuf salariés s'est élevé à 58,9 M€

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été reconduit à 11,30 %. Le produit s'est élevé au total à 52 M€

La Dotation Globale de Fonctionnement n'a augmenté que de 1,22 % et s'est élevée à 73,3 M€

Le FCTVA s'est établi à 15,9 M€ ce qui correspond au niveau élevé des dépenses d'équipement de l'Agglomération.

b) Un autofinancement important

La capacité d'autofinancement de l'Agglomération s'élève à 203 €/habitant.

Epargne brute : 88 M€ soit 24,7 % des recettes de fonctionnement.

Epargne nette : 63 M€

c) Un endettement limité

En 2008, seulement 22 M€ d'emprunts ont été mobilisés pour le financement des investissements.

Aussi, en 2008, l'encours de la dette diminue et la capacité de désendettement est maintenue à 6,5 ans.

II. ACTIVITES

1. Aménagement de l'espace communautaire

Dans le domaine de l'aménagement de l'espace, la Communauté d'Agglomération de Montpellier exerce des compétences en matière de prospective territoriale et de planification urbaine. Elle établit et met en œuvre les documents d'urbanisme d'échelle intercommunale. Elle réalise également des études urbaines ou de prospective territoriale dans les domaines de l'aménagement, des mobilités et de l'environnement.

En 2008, la Direction de l'urbanisme et de l'habitat a participé à la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Montpellier Agglomération, primé au niveau national, notamment à travers la réalisation de cinq études urbaines.

Cette année a également été marquée par le regroupement et la mise en perspective des actions en faveur du développement durable, dans le cadre d'une démarche d'Agenda 21.

- a) La prospective territoriale**
- b) Les études urbaines**
- c) Le Système d'Information Graphique**
- d) L'habitat**
- e) La politique de la ville**

2. Foncier et aménagement opérationnel

L'aménagement de l'espace communautaire est l'une des premières missions de la Communauté d'Agglomération de Montpellier. La Direction du foncier et de l'aménagement opérationnel (DFAO) contribue à l'exercice de cette compétence, par la mise en œuvre d'une stratégie foncière d'Agglomération, la réalisation de parcs d'activités économiques et les conseils prodigués aux communes membres dans le lancement de leurs propres projets. En 2008, cette direction a notamment lancé des études pour la création d'un nouveau parc d'activités à Lavérune, engagé la réalisation d'un parking d'échange à Odysseum et démarré les études pour l'aménagement de l'entrée Est de Montpellier.

a) L'aménagement des parcs d'activités

Une nouvelle signalétique pour les parcs d'activités

De nouveaux panneaux équiperont bientôt l'ensemble des parcs d'activités de l'Agglomération, sur un design original créé par l'équipe A. Mueller/P. Milville, afin que ces zones économiques soient mieux visualisées par les habitants. A chaque parc sera affectée une couleur particulière.

Les premiers mobiliers ont été posés en 2008 sur les parcs d'activités suivants : Aéroport (Pérois), Garosud (Montpellier, Lattes), Marcel Dassault (Saint Jean de Védas), Méditerranée (Pérois), Eurêka (Montpellier) et Jean Mermoz (Castelnau-le-Lez).

Opérations sous concession : six chantiers en cours dont l'extension de Garosud, de l'autre côté de l'autoroute A9, à Lattes. La phase projet a été menée à bien. La DFAO a suivi la procédure de modification du PLU de Lattes et poursuivi les acquisitions foncières.

b) L'urbanisme opérationnel

Lancement des études de la route de la Mer, futur axe structurant de Montpellier. Au cœur du projet de Port Marianne, le long du Lez, aux portes du cœur historique et proche des principaux axes de communication (autoroute A9, aéroport, future gare TGV) une nouvelle centralité émerge, réunissant les principales composantes urbaines : logements, bureaux, commerces, équipements publics, administrations.

Ce projet phare du Schéma de Cohérence Territoriale, c'est la route de la Mer, baptisée Raymond Dugrand sur la partie montpelliéraine. Elle doit constituer pour les décennies à venir l'axe urbain majeur allant du cœur de l'agglomération au littoral. Etendu sur plus de 5 km, cet axe structurant entre ville et plages a été défini comme un site stratégique d'enjeu communautaire. Il constitue le support d'un projet urbain ambitieux, engageant une requalification de la voie en espace public urbain intégrant une nouvelle ligne de tramway. Conçu par le cabinet Reichen et Robert & Alfred Peter, ce projet permettra également un renouvellement du tissu urbain existant, une recomposition et une modernisation de l'armature commerciale, des activités présentes et du parc d'activités de l'Aéroport, tout en préservant les enjeux environnementaux et de mixités urbaine et sociale. Sa réalisation est programmée sur les 20 ans à venir.

Afin de répondre aux exigences du développement durable, l'avenue de la Mer accueillera divers modes de déplacement : piétons, deux roues, voitures, transports en commun.

Dans cette perspective, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a engagé en 2008 des études pré-opérationnelles autour de trois thèmes :

- les déplacements et les mobilités (aménagement de voiries, développement de l'intermodalité, aménagement des espaces publics),
- les aménagements hydrauliques (études en cours),
- l'animation du partenariat avec les communes de Lattes et Pérols et les investisseurs potentiels.

Montpellier Agglomération a développé en 2008 ses missions d'assistance et de conseil aux communes. Quatre d'entre elles sont plus particulièrement concernées dont Lattes pour la création d'un Pôle autonomie (approche de la programmation économique, montage opérationnel et lancement des études pré-opérationnelles).

c) Le service foncier

Le service foncier encadre notamment l'action des opérateurs fonciers extérieurs mandataires de Montpellier Agglomération sur les grands projets communautaires. En 2008, ces interventions ont concerné notamment la dépression de la Lironde à Lattes, dans le cadre de la lutte contre les inondations, et la réalisation de la 4ème ceinture routière de l'Agglomération à Castelnau le Lez.

d) Le service droits des sols

3. Développement économique

Montpellier Agglomération renforce sa politique en faveur de l'excellence et de l'innovation, développe les actions en faveur du foncier et de l'immobilier d'entreprises et la politique d'animation et de promotion économique du territoire.

Largement reconnue au niveau international, cette politique amplifie l'attractivité et le rayonnement économique de l'Agglomération. Cette stratégie d'excellence s'inscrit parfaitement dans les ambitions de l'opération Campus, sélectionnée dès la première vague de six projets français retenus, en mai 2008.

- a) Le soutien à l'innovation et à l'excellence**
- b) Du foncier et des bureaux pour l'implantation des entreprises**
- c) Les pépinières et les entreprises innovantes**
- d) Les actions pour l'emploi et l'insertion économique**
- e) La promotion intensive des entreprises**

4. Transports et déplacements

La Communauté d'Agglomération de Montpellier a poursuivi en 2008 son action en faveur des transports en commun pour une mobilité durable respectueuse de l'environnement. Cette politique ambitieuse et volontariste porte ses fruits.

La ligne 1 de tramway demeure la ligne la plus fréquentée de France avec 30 millions de voyageurs/an, tandis que la ligne 2 enregistre, dès sa deuxième année d'exploitation, une fréquentation de 13,5 millions de voyageurs/an, supérieure aux objectifs.

Après l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation de la ligne 3, les premières consultations d'entreprises ont été lancées fin 2008 et les travaux ont pu démarrer dès mars 2009. L'année a également été marquée par le développement du service de location de vélos VéloMag, qui a comptabilisé 7 900 locations en 2008, et par la multiplication des Plans de Déplacements Entreprise (70 conventions signées fin 2008).

En matière de voirie, Montpellier Agglomération a engagé en 2008 les travaux d'aménagement de l'avenue du Mas de Rochet, entre Castelnau-le-Lez et Montpellier.

a) Les transports en commun

Après validation fin 2007 de l'avant-projet, les études de la ligne 3 (Juvignac, Montpellier, Lattes, Pérols) ont été engagées début 2008 et achevées en septembre 2008.

Les consultations des entreprises ont été menées dans la foulée.

L'appel public à concurrence pour la fourniture du matériel roulant a été lancé dès le début 2008. Trois candidatures ont été retenues : Alstom Transport, Bombardier et CAF (Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles). Après une phase de négociation qui a comporté trois séries d'auditions, la Communauté d'Agglomération a retenu, fin mai 2009, l'offre du constructeur Alstom Transport, qui avait déjà fourni les rames des lignes 1 et 2.

Les travaux d'infrastructure, découpés en six lots, ont fait l'objet d'une procédure de marchés négociés. Les consultations ont été lancées fin 2008, et ont permis un démarrage des travaux en mars 2009.

A l'instar de ce qui avait été réalisé pour les deux premières lignes de tramway, Montpellier Agglomération a mis en place une commission d'indemnisation à l'amiable permettant de dédommager, dans des délais beaucoup plus restreints que ceux résultant d'une procédure contentieuse, les professionnels riverains concernés par des préjudices qui pourraient leur être causés pendant les travaux.

Cette commission, présidée par la présidente du Tribunal Administratif de Paris et co-présidée par le président du Tribunal Administratif de Montpellier, devait être activée dès le démarrage des travaux, courant 2009.

Les dépenses engagées en 2008 ont atteint 8,25 M€ correspondant principalement à des frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Communes desservies :

Juvignac, Montpellier, Lattes, Pérols

Longueur de la ligne : 22,4 km

Coût : 530 M€

Nombre de stations : 32

Nombres de rames : 23

Fréquentation prévisionnelle : 77 000 voyageurs/jour

Mise en chantier : mars 2009

Mise en service : printemps-été 2012.

b) La voirie et le jalonnement

5. Environnement

La Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets de Montpellier Agglomération assure la gestion des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire communautaire.

Son action couvre :

- l'incitation à la prévention de la production des déchets,
- la collecte des déchets résiduels et la collecte sélective des déchets recyclables,
- la gestion des équipements de collecte de proximité,

- l'exploitation du centre de tri Demeter et de la plate-forme de compostage de Grammont,
- le suivi post-exploitation du centre de stockage du Thôt et des installations de valorisation du biogaz,
- le développement des nouvelles filières de valorisation.

L'année 2008 a été marquée par l'entrée en exploitation de deux équipements majeurs : l'unité de méthanisation Amétyst et la nouvelle installation de stockage des déchets ménagers non dangereux de Castries. Ces mises en services, complétées par un renforcement des collectes sélectives, ont mobilisé une grande partie des effectifs du service.

- a) La collecte des déchets**
- b) Le traitement et l'élimination des déchets ménagers**
- c) Le stockage des déchets ménagers**

Le Thôt : le biogaz valorisé. Les travaux de réaménagement de fin d'exploitation du centre de stockage du Thôt, achevés en avril 2007, ont été poursuivis par la végétalisation du site, marquant la réhabilitation totale de cet équipement.

En mars 2008, une unité de valorisation énergétique du biogaz capté a été mise en service. Elle apportera à la Communauté d'Agglomération une recette de près de 70 000 €par an.

d) L'assainissement

Montpellier Agglomération a mis en place une stratégie d'assainissement globale et volontariste afin d'offrir à chaque usager le même service de traitement des eaux usées respectant les exigences réglementaires, tout en assurant la reconquête et la sauvegarde des milieux naturels.

Cette volonté politique forte s'est traduite par la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement, approuvé à l'unanimité fin 2004, et représentant un investissement de 375 M€sur 10 ans.

Cette démarche a été couronnée en 2008 par l'obtention d'une triple certification pour la qualité des process mis en œuvre au sein de la station d'épuration Maera et de son émissaire de rejet en mer, ce qui constitue une première mondiale.

L'année 2008 a également vu l'achèvement du bassin des Aiguerelles, la mise en route de la seconde tranche de l'intercepteur Est, le raccordement de six nouvelles communes à Maera et la construction (ou le lancement des travaux) de plusieurs stations d'épuration intercommunales respectant les normes les plus strictes.

Poursuite du Schéma Directeur d'Assainissement :

Mise en service en septembre 2006, la station d'épuration Maera et son émissaire, qui rejettent une eau épurée à 95 % à 11 km en mer, sont les principaux ouvrages du Schéma Directeur d'Assainissement.

Pour compléter cet équipement de haute technologie, le schéma d'ensemble mis en place par Montpellier Agglomération prévoit, d'ici 2015, de réaliser de façon complémentaire 12 stations d'épuration respectant les normes les plus drastiques, afin de remplacer les 27 équipements initiaux, de moindre capacité.

La station d'épuration Maera et son émissaire de rejet en mer :

L'année 2008 a constitué le point d'orgue dans la réalisation de la station d'épuration Maera et de son émissaire de rejet en mer, avant les essais de garantie programmés début 2009. Montpellier Agglomération et son délégataire de service public, Veolia Eau, se sont en effet vus remettre par l'organisme de contrôle Bureau Veritas la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ILO-OSH 2001 au mois de février. Cette labellisation exceptionnelle, qui constitue une première mondiale, est venue récompenser la qualité de la conception, la réalisation et l'exploitation de cette installation dans le respect de l'environnement.

Comme tout chantier de cette importance, la réalisation de la station d'épuration Maera a été soumise à certains aléas (intempéries exceptionnelles, glissements de terrain, arrêt juridico-administratif des travaux).

Les conséquences financières des incidents qui sont survenus et la responsabilité des intervenants à l'acte de construire ont été définies par l'expert judiciaire du Tribunal Administratif. La Communauté d'Agglomération a ainsi été amenée à signer un protocole transactionnel avec le groupement de génie civil, ainsi qu'un avenant avec l'entreprise responsable du process et des équipements de la station d'épuration Maera.

Le paiement des travaux réalisés se monte à 19,3 M€ pour l'année 2008. L'Europe a versé le solde de la subvention du fonds européen FEDER pour la construction de l'émissaire en mer (1,25 M€) et, en raison des excellents rendements de Maera, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse a versé 2,37 M€ de prime pour épuration à la Communauté d'Agglomération. Les dépenses de fonctionnement pour le suivi du milieu naturel se sont élevées à 342 000 €TTC.

Enfin, pour garantir le débit minimum réglementaire de 650 l/s dans le Lez, le soutien d'étiage par de l'eau provenant du canal du Bas-Rhône a nécessité un apport de 5 460 000 m³ d'eau, pour un montant de 1,78 M€ TTC.

Poursuite de la construction de l'intercepteur Est :

L'intercepteur Est est destiné à rationaliser le système de collecte qui alimente la station d'épuration Maera en y acheminant directement les effluents collectés en système séparatif sur un ensemble de dix communes (à terme).

Après l'achèvement des travaux réalisés en aval de ce grand collecteur primaire en décembre 2007, la construction de la section allant de la rue de Castelnaud à Montpellier à la voie SNCF située à Castelnaud-le-Lez a débuté en octobre 2008, en utilisant la même technique de microtunnelage que celle employée précédemment.

Une troisième, quatrième et cinquième tranches de travaux sont programmées pour 2009 et 2010.

Les travaux d'assainissement dans les communes :

Dans le cadre de sa politique de mise en oeuvre du Schéma Directeur d'Assainissement, Montpellier Agglomération mène un ensemble de travaux de proximité et d'interventions ponctuelles dans les communes situées sur son territoire.

Le montant des travaux d'assainissement réalisés dans ce cadre sur l'exercice 2008 s'élève à 3,14 M€ TTC. Les principales opérations ont été les suivantes.

Des travaux ont eu lieu chemin des pins à Castelnaud-le-Lez, au Mas de Courant à Lattes, rues du Général Dumas et Charles Flahaut à Montpellier, avenue de la gare à Pignan, au centre du village à Prades le Lez et rue Fontardiès à Saint Georges d'Orques.

D'autres travaux, consécutifs à une autorisation de droit des sols, ont concerné la voie d'accès à la clinique du Parc à Castelnaud-le-Lez, la ZAC de la Bornière à Pignan et la rue des Pénitents à Saussan.

Enfin, certains d'entre eux ont suivis des études de diagnostic et de zonage : ils ont été effectués sur le chemin Valat de la Fosse à Juvignac, pour l'extension du réseau du quartier de la Céreirède à Lattes, ainsi que sur le collecteur principal de la zone industrielle du Salaison à Vendargues.

e) La lutte contre les inondations

Pour garantir la sécurité des biens et des populations vivant dans des zones potentiellement inondables en cas de fortes crues liées aux épisodes orageux, Montpellier Agglomération a décidé de se doter d'une nouvelle compétence, la lutte contre les inondations. L'enjeu est important, car on peut considérer que 8 000 personnes sont concernées par les crues du Lez, à Lattes. Dès lors, un vaste chantier a été mis en place, notamment dans la basse vallée du Lez. La construction d'un chenal de délestage et d'un ouvrage de dérivation, le renforcement des digues et le nettoyage des cours d'eau sont les moyens que la Communauté d'Agglomération de Montpellier a mis en place pour lutter durablement contre les inondations.

Au total, Montpellier Agglomération a investi 47,8 M€ dans ces travaux de prévention des risques.

La protection de la basse vallée du fleuve Lez contre les inondations s'est activement poursuivie en 2008 par des acquisitions foncières, des fouilles archéologiques et des études concernant le chenal de la Lironde et le confortement des digues.

Le déversoir partiteur de crue et le délestage vers le chenal de la Lironde ont été mis en service selon le calendrier programmé, en septembre 2008.

La protection contre les inondations de la basse vallée du Lez : le chenal de la Lironde

Les dernières acquisitions foncières - sur un total de 212 unités - ont été réalisées en 2008 pour permettre la réalisation des travaux de protection contre les inondations.

Les zones de fouilles archéologiques, identifiées en 2007, ont été isolées des chantiers et protégées pour permettre l'avancement des travaux sans risquer de détruire les vestiges archéologiques. Une première fouille (pour un montant de 390 000 € TTC) s'est déroulée à l'été 2008. Les autres sont programmées en 2010 et coûteront 2,2 M€ TTC.

Le déversoir partiteur de crue et le chenal de la Lironde ont pu être mis en service, comme prévu, en septembre 2008. Ils assurent le délestage d'une partie des crues du Lez vers le chenal et soulagent ainsi les digues du Lez. Les travaux de finition du chenal (ensemencement,...) se poursuivent au premier trimestre 2009.

Les travaux complémentaires de recalibrage de la Lironde en amont et de confortement de la digue de Gramenet (pour 1 M€TTC), qui ont démarré fin 2008, se poursuivent jusqu'au second trimestre 2009.

Enfin, les études de maîtrise d'œuvre pour la définition des travaux de construction des ouvrages d'art des RD21 et 21e sur la Lironde recalibrée, ont été engagées. Elles intègrent l'ouvrage de la future ligne 3 de tramway de la Communauté d'Agglomération.

Le confortement des digues du Lez :

Après l'enquête publique parcellaire achevée début 2008, les acquisitions de 211 unités foncières ont été lancées pour permettre le démarrage rapide des travaux de confortement des digues.

Les études de maîtrise d'œuvre préalable aux travaux ont été achevées en septembre 2008. La consultation des entreprises a désigné le groupement Bec-Buesa pour un montant de 12,4 M€

Les travaux démarreront au premier trimestre 2009.

Les autres travaux dans la basse vallée du Lez

L'approfondissement des bassins de rétention de Saporta sur le Lantissargues, au Sud de l'autoroute A9 (à proximité de l'échangeur Montpellier Sud), a été réalisé durant l'été 2008. Des travaux d'urgence pour la réparation de la digue du Lez après une fuite d'eau sur une canalisation d'eau brute ont été entrepris en septembre 2008. La réparation de cette brèche d'une trentaine de mètres a dû être menée très rapidement, car la période des crues du Lez approchait.

Par ailleurs, Montpellier Agglomération porte le projet de désembâclement des différents cours d'eau (Lez, Mosson et affluents) et vient apporter son soutien administratif et technique aux communes. Les enquêtes publiques conjointes pour le désembâclement du bassin versant du Lez et de La Mosson ont eu lieu du 17 novembre au 2 décembre 2008 sur 17 communes de la Communauté d'Agglomération. Après l'obtention des autorisations administratives nécessaires (déclaration d'intérêt général, DIG, et loi sur l'eau du 30 décembre), les travaux démarreront début 2009. L'extraction des encombrants, en particulier des arbres morts, permet de parer le manque d'entretien des cours d'eau et de limiter les risques de débordements dans les secteurs inondables.

f) L'Ecolothèque

6. Le Sport

Classée parmi les collectivités les plus sportives de France, Montpellier Agglomération soutient plus de 20 clubs sportifs de haut niveau, et construit pour eux, ainsi que pour leurs très nombreux supporters, des équipements de qualité pouvant accueillir des compétitions mondiales, comme ce fut le cas pour le stade de rugby Yves du Manoir avec la Coupe du Monde de Rugby 2007.

Pour que chacun, amateur ou professionnel, puisse pratiquer son sport favori à proximité de son lieu de vie, Montpellier Agglomération a développé un maillage d'équipements sportifs performants sur l'ensemble du territoire. Les équipements sportifs et de loisirs disponibles dans l'agglomération concernent tout l'éventail des sports individuels et collectifs pour les jeunes, les adultes et les seniors.

Cette politique de construction s'est poursuivie en 2008, afin de faciliter la pratique quotidienne du sport pour tous ; on peut citer le complexe footballistique de Sussargues, livré en mars 2008, et la poursuite de la densification du réseau des piscines de l'Agglomération, actuellement au nombre de 11, avec les études menées en vue de la réalisation d'une 12^{ème} piscine, celle de Cournonterral.

a) La gestion et la construction d'équipements sportifs

La politique sportive de la Communauté d'Agglomération prend tout son sens en termes de solidarité, d'aménagement du territoire et de gain de temps avec l'implantation des installations aquatiques. Trois piscines communautaires sont en projet : Poséidon à Cournonterral, Les Néréides à Lattes et Héraclès à Saint-Brès.

Ces équipements permettront à tous les scolaires et sportifs de pratiquer leur sport préféré dans d'excellentes conditions, près de chez eux.

Les 13^{èmes} et 14^{èmes} piscines de la Communauté d'Agglomération seront configurées sur le même modèle que la piscine Poséidon de Cournonterral.

Pour Les Néréides à Lattes, le maître d'œuvre a été choisi en 2008 et les études ont débuté (235 000 € ont été dépensés).

b) Le soutien aux clubs, aux manifestations et à l'animation

Montpellier Agglomération soutient 22 clubs sportifs de haut niveau car ils contribuent à la cohésion sociale et à la solidarité. Toutes les disciplines sportives peuvent être pratiquées dans le périmètre de l'agglomération : du tennis au tir à l'arc, du water-polo à la pétanque ou du roller aux échecs. Montpellier soutient aussi certains clubs qui ont atteint le niveau de l'élite nationale : football, handball, volley, rugby, tennis de table, water-polo, basket et hockey.

Son aide financière à ces clubs s'est élevée à 11 371 520 € en 2008, à savoir environ 35 % du budget total consacré au sport.

7. Culture

Favoriser l'accès à une culture diversifiée pour tous est un des principaux objectifs de Montpellier Agglomération, qui développe une large offre culturelle dans ses nombreux équipements, que ce soient des équipements majeurs comme l'Opéra Berlioz, le musée Fabre ou le Zénith, qui accueillent des événements de renommée internationale, ou d'équipements de proximité comme le réseau des 9 médiathèques réparties sur le territoire, qui ne cesse de s'agrandir.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Montpellier est le premier partenaire financier (ou l'un des partenaires majeurs) de grandes manifestations telles que le festival Montpellier Danse, le festival de Cinéma Méditerranéen, le festival de Radio France et Montpellier Languedoc-Roussillon, mais aussi de la saison de musique classique et d'opéra proposée par Euterpe.

Elle a également à cœur de proposer dans les communes de son territoire des spectacles décentralisés de ces grands festivals, qu'il s'agisse de manifestations de danse, de musiques du Monde, mais aussi des films projetés en plein air avec « l'Agglo fait son cinéma ».

a) Une politique culturelle décentralisée

Cette volonté politique de porter la culture au plus près des habitants de son territoire se traduit, d'une part, par l'organisation de manifestations artistiques dans les communes de l'Agglomération et, d'autre part, par la construction d'équipements structurants permettant à chacun de bénéficier de services culturels de proximité (Festival de Radio France et Montpellier Languedoc-Roussillon, L'Agglo fait son cinéma...).

b) Le soutien à la création et à la diffusion artistiques

c) L'ouverture de la culture au public le plus large

Le musée archéologique de Lattes a enregistré 15 835 entrées en 2008, dont 10 731 visites (le reste en ateliers, conférences et colloques), soit une augmentation de fréquentation de 30 % par rapport à 2007. La fréquentation 2008 est très supérieure à 2007. Les recettes ont augmenté de 20 %, atteignant 22 426 €

En 2008, quatre expositions et deux spectacles du Conservatoire à rayonnement régional ont eu lieu dans l'enceinte du musée :

Quatre expositions temporaires :

- *Oudhna-Uthina : redécouverte d'une cité de l'Afrique romaine*, du 1er février au 18 mai. 129 objets issus des fouilles du site archéologique d'Oudhna en Tunisie y ont été présentés. Une table ronde et l'édition d'un fascicule ont complété l'exposition.
- *La femmina*, du 6 juin au 28 septembre, en partenariat avec le Fonds régional d'art contemporain Languedoc-Roussillon.
- *Vers un accès à la culture : histoires croisées*, du 24 octobre au 16 novembre, en partenariat avec l'Atelier thérapeutique occupationnel Les Terres Blanches de Montpellier.
- *Trous de mémoire, Nora Martirosyan*, du 24 octobre 2008 au 18 janvier 2009, en partenariat avec le musée Fabre. Elle faisait écho à l'exposition *La vidéo, un art, une histoire, 1965-2007*.

Concert et danses sur le parvis

Un concert de l'Orchestre de chambre du Conservatoire a pris place sur le parvis du musée le 4 juin, suivi de deux spectacles de danse les 16 et 17 juin pour l'exposition *La femmina* de Johan Creten. Ils ont réuni 290 personnes.

Des journées évenementielles

La grande manifestation *Escapes à Lattara*, organisée les 16 et 17 février par les étudiants du Master 2 Valorisation et médiation des patrimoines de l'Université Paul Valéry, en partenariat avec la Région, le CNRS, le musée et la maison de la nature de Lattes, a permis une ouverture exceptionnelle du site archéologique au public. Conférences, projections de films, expositions, visites contées et ateliers pour enfants ont fédéré plus de 1 300 visiteurs.

Le musée archéologique a également participé les 20 et 21 septembre aux Journées européennes du patrimoine.

Trois nouveaux ateliers

Trois nouveaux thèmes d'ateliers ont été expérimentés dès septembre 2008 : l'initiation aux écritures anciennes et à la réalisation d'un cartouche égyptien sur papyrus, l'initiation à l'orfèvrerie gauloise et à la réalisation d'une fibule en laiton, et enfin l'apprentissage de la confection de costumes romains.

Une convention avec le rectorat

Depuis octobre 2008, le musée archéologique bénéficie de la présence d'un professeur du secondaire deux heures par semaine. Son rôle : permettre la mutualisation des moyens mis en place par le musée et les institutions de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles.

Un chantier d'habitat protohistorique Le permis de construire pour la restitution d'un habitat protohistorique en terre crue de 150 m² a été accordé par la commune de Lattes le 5 septembre 2008.

Les archéologues du CNRS associés au projet ont réalisé la première intervention expérimentale sur le chantier du 15 au 20 septembre 2008, en organisant un stage avec des étudiants de l'Université Paul Valéry et des spécialistes du patrimoine. Deux murs de l'aile Nord de la maison ont été construits en pisé, avant une nouvelle expérimentation en bauge, prévue en mai 2009.

8. Solidarité

- a) **La téléalarme**
- b) **Les services funéraires**

9. Démocratie de proximité

- a) **Les Maisons de l'Agglomération**

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de donner acte à Monsieur le Maire de sa communication relative au bilan d'activités 2008 de Montpellier Agglomération.

MAIRIE
DE
LATTES
HERAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2009

ADMINISTRATION GENERALE

AFFAIRES GENERALES

AFFAIRE N° 8

RAPPORTEUR : Monsieur Régis JOUVE

**OBJET : THEATRE JACQUES COEUR : MISE A DISPOSITION DU COMITE
DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF**

RAPPORT DU DELEGUE

Le Comité Départemental Olympique et Sportif souhaite organiser, le 11 décembre 2009, les Flammes de l'Avenir au Théâtre Jacques Cœur qui consistent à récompenser de jeunes espoirs sportifs héraultais.

Dans ce cadre, il est envisagé de passer une convention de mise à disposition du Théâtre.

Cette convention prévoit notamment :

- Le prêt à titre gracieux comprenant la mise à disposition de la salle, de deux régisseurs en fonction de la manifestation et le nettoyage,
- Les conditions d'utilisation des équipements,
- Les conditions de prise en charge des assurances,
- L'autorisation pour l'utilisateur de percevoir et de conserver le produit de la billetterie.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'approuver la convention de mise à disposition à titre gracieux du Théâtre Jacques Cœur à passer avec le Comité Départemental Olympique et Sportif,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

MAIRIE
DE
LATTES
HERAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2009

ADMINISTRATION GENERALE

AFFAIRES GENERALES

AFFAIRE N° 9

RAPPORTEUR : Madame Rosy BUONO

**OBJET : THEATRE JACQUES COEUR : CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION
CRAYONS ET COULEURS DU MONDE**

RAPPORT DU DELEGUE

Dans le cadre du Téléthon 2009, l'association Crayons et Couleurs du Monde organise le dimanche 6 décembre « Animathon 2009 » au Théâtre Jacques Cœur.

Afin de soutenir cette manifestation, il est envisagé de passer une convention avec cette association qui prévoit notamment :

- Le prêt à titre gracieux comprenant la mise à disposition de la salle, de deux régisseurs en fonction de la manifestation et le nettoyage,
- Les conditions d'utilisation des équipements,
- Les conditions de prise en charge des assurances,
- L'autorisation pour l'utilisateur de percevoir et de conserver le produit de la billetterie.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'approuver la convention de mise à disposition à titre gracieux du Théâtre Jacques Cœur pour l'association Crayons et Couleurs du Monde,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

MAIRIE
DE
LATTES
HERAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2009

ADMINISTRATION GENERALE

AFFAIRES GENERALES

AFFAIRE N° 10

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard MODOT

**OBJET : ORGANISATION DE KOH LATTARA BLANC : CONVENTION A PASSER ET
FIXATION DES TARIFS**

RAPPORT DU DELEGUE

Le service du Pôle des Echanges et des Savoirs envisage d'organiser deux camps « Koh Lattara blanc » à La Chapelle en Vercors :

- du 15 au 19 février 2010 pour 21 enfants de 12 à 15 ans
- du 22 au 26 février 2010 pour 28 enfants de 9 à 12 ans.

Aussi, il s'avère nécessaire de passer une convention avec l'Association Languedoc-Evasion qui prévoit notamment que la Commune :

- ❖ adhère à l'association pour un montant 20 €par an,
- ❖ verse la somme maximale de 18 032 €
- ❖ verse un acompte de 30% à la signature de la convention soit 5 409,60 €

L'association propose :

- ❖ la pension complète pour 5 jours avec goûters,
- ❖ la mise à disposition de 2 bus pour le transport,
- ❖ l'organisation d'activités (sorties nature en raquettes, baptême en chiens de traîneaux, jeux dans la neige...).

Ce camp entrant dans les actions subventionnées dans le cadre du contrat enfance jeunesse, il s'avère nécessaire de déterminer des tarifs dégressifs.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant:

- D'approuver l'organisation de deux camps « Koh Lattara blanc » du 15 au 26 février 2010,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Languedoc Evasion,
- D'approuver les tarifs pour ces camps suivants :

Revenus/mois	Tarif du stage
Inférieurs à 1 500 €	220 €
Entre 1 501 €et 3 800 €	260 €
Supérieur à 3 801 €	293 €

- De dire que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget communal.

MAIRIE
DE
LATTES
HERAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2009

ADMINISTRATION GENERALE

AFFAIRES GENERALES

AFFAIRE N° 11

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques BATTIVELLI

OBJET : DEMATERIALIZATION DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS : CONVENTION A PASSER AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER

RAPPORT DU DELEGUE

Depuis le 1^{er} janvier 2005 et conformément à l'article 56 du code des marchés publics, les collectivités territoriales ne peuvent plus refuser des offres communiquées par voie électronique.

Au regard des contraintes techniques et juridiques inhérentes à la mise en place de la dématérialisation des procédures de marchés publics et afin de garantir à l'ensemble des communes membres un service sécurisé et de qualité pour un coût optimal, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a développé dans ce cadre une solution mutualisée en partenariat avec ses collectivités membres.

Aussi, la Commune de Lattes envisage de souscrire à cette solution en signant une convention de mise à disposition de services pour la dématérialisation de marchés publics avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier pour une durée de trois ans.

Pour la Commune de Lattes, la solution de dématérialisation mutualisée concerne tous les marchés dont le montant est supérieur à 10 000 € HT.

Cette convention prévoit notamment :

- L'acquisition et la maintenance de deux serveurs dédiés à la solution mutualisée de dématérialisation,
- L'hébergement et la sauvegarde des informations du système mutualisé de dématérialisation des marchés publics avec bande passante garantie,
- La maintenance et la mise à jour du portail de dématérialisation,
- Le paramétrage de la charte graphique, des messages de réponse et mise en place de l'application dans la Commune de Lattes,
- L'assistance pour la mise en œuvre du système de dématérialisation au sein de la Commune de Lattes.
- L'archivage automatique sur CD ou DVD en fin d'année (31/12).

Le coût forfaitaire annuel de cette mise à disposition des services s'élève à 735,06 € HT pour la première année. Ce coût sera révisable annuellement.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'approuver la convention de mise à disposition de services pour la dématérialisation des procédures de marchés publics avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

MAIRIE
DE
LATTES
HERAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2009

ADMINISTRATION GENERALE

PERSONNEL

AFFAIRE N° 12

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques BATTIVELLI

**OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2010 : REMUNERATION DES AGENTS
RECENSEURS**

RAPPORT DU DELEGUE

Depuis janvier 2004, le recensement général de la population, qui était traditionnellement organisé tous les sept à neuf ans, est remplacé par des enquêtes annuelles de recensement.

Ce nouveau recensement, dit « rénové », a pour principal objectif de produire des informations plus fiables et récentes qui doivent permettre d'adapter les infrastructures et les équipements aux besoins des administrés.

Dans les Communes de 10 000 habitants ou plus, comme Lattes, la collecte se déroule désormais chaque année auprès d'un échantillon de 8 % de la population et des logements dispersés sur l'ensemble du territoire. Au bout de cinq ans les résultats des recensements seront utilisés par l'INSEE qui, à partir de l'échantillon de sa population ainsi constitué, estimera la population de la Commune toute entière.

En application de ce principe, 8 % des logements et leurs occupants vont être recensés à Lattes du 21 janvier au 27 février 2010.

La Commune souhaite confier cette mission à 4 agents recenseurs (3 + 1 remplaçant).

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De fixer la rémunération des 4 agents recenseurs (3 + 1 remplaçant) selon les modalités suivantes :
 - 50 € pour la semaine de reconnaissance sur le terrain (du 11 au 15 janvier 2010),
 - 1,71 € par bulletin individuel collecté,
 - 1,13 € par feuille de logement collectée,
 - 100 € pour un retour par l'agent de 98 à 100% des feuilles de logement (excluant les feuilles de logement non enquêté),
 - 50 € pour un retour par l'agent de 90 à 98% des feuilles de logement (excluant les feuilles de logement non enquêté),
- D'autoriser la mise à disposition de deux véhicules communaux pour les 4 agents recenseurs (3 + 1 remplaçant) pour la durée du recensement 2010.

MAIRIE
DE
LATTES
HERAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2009

ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES

AFFAIRE N° 13

RAPPORTEUR : Monsieur Cyril MEUNIER

OBJET : BUDGET COMMUNAL, BUDGET ANNEXE DU THEATRE ET BUDGET ANNEXE DU PORT FLUVIAL DE LATTES : ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2010

RAPPORT DU DELEGUE

Conformément aux dispositions énoncées dans l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de débattre sur les « orientations générales des budgets, dans un délai de deux mois précédant l'examen de ceux-ci ».

BUDGET COMMUNE

I - L'environnement budgétaire en 2010 au niveau national

Après quatre trimestres de repli, la croissance française affiche +0,3% au 2^{ème} trimestre 2009. Au global, l'évolution du PIB devrait s'inscrire à - 2,2% en 2009 et atteindre + 1,2% en 2010. Mais les prévisions de croissance du PIB pour 2010 qui oscillent autour de cette moyenne entre + 0,2% et + 2,5% reflètent bien le contexte d'incertitude actuel.

D'autre part les prix à la consommation ont quasiment stagné en 2009 (+ 0,7%) en raison du très net repli des prix des produits pétroliers et des cours mondiaux des matières premières alimentaires. En 2010, l'inflation s'orienterait à la hausse et devrait s'élever à +1,4% selon les économistes.

Enfin l'évolution des comptes locaux sur les années 2010-2013 apparaît aujourd'hui plus contrainte qu'elle ne l'a jamais été depuis les lois de décentralisations, et cela dans un contexte de profonde réforme institutionnelle des collectivités.

Il est à noter qu'en matière de ressources, les perspectives d'évolution sont particulièrement inquiétantes. La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques limite l'augmentation des concours de l'Etat à 1,6% par an sur les années 2010-2012.

Enfin, les charges des collectivités vont être alourdies par l'instauration de la taxe carbone. En effet, une part importante des dépenses de fonctionnement sera soumise à cette taxe (carburant des véhicules, chauffage des équipements....) sans qu'aucune compensation ne soit envisagée.

II - Perspectives au niveau local

Au niveau départemental, les travaux de construction du nouveau gymnase Georges Brassens commenceront au début de l'année 2010.

Au niveau de la Communauté d'Agglomération de Montpellier

- le programme de protection des inondations de la basse vallée du Lez se terminera par le confortement des digues du Lez,
- début des travaux de la piscine courant 2010,
- les travaux de la ligne 3 du tramway commenceront sur la Commune de Lattes.

III - Les principales caractéristiques du budget 2010

En 2010, la Commune s'est fixée quatre objectifs : stabilité des dépenses de fonctionnement, maîtrise de la pression fiscale, politique de désendettement et poursuite d'une politique d'investissement.

1. Stabilité des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement devraient progresser seulement d'environ 2,55% par rapport au budget primitif 2009 grâce à la poursuite d'une gestion rigoureuse.

Il est à noter que le projet de budget devrait prévoir une stagnation des charges à caractère général ainsi qu'une évolution maîtrisée des charges de personnel +3,75% par rapport au BP 2009. Enfin malgré la taxe carbone l'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement devrait se maintenir au même niveau qu'en 2009.

2. Maîtrise de la pression fiscale

La pression fiscale de la Commune prend en compte l'évolution des bases et des taux communaux.

Le coefficient des bases d'imposition arrêté par l'Etat pourrait être d'environ 1,012 (ce montant sera défini par la loi des finances votée en décembre 2009).

En ce qui concerne les taux d'imposition, la Commune adaptera sa stratégie fiscale en tenant compte notamment de l'inflation 2009.

3. Politique de désendettement

La Commune continuera la politique de désendettement entamée depuis plusieurs années. En effet en 2010 il sera fait appel le moins possible à l'emprunt. Le capital restant dû a diminué de plus de 44% entre le 1^{er} janvier 2001 et le 1^{er} janvier 2010, ce désendettement a permis de faire baisser les intérêts de plus de 53% pendant la même période.

4. Poursuite d'une politique d'investissement

La Commune poursuivra son soutien à l'économie par des dépenses d'équipement continues :

- Acquisition de mobiliers notamment pour l'Espace Lattara,
- Travaux voirie 2010,
- Travaux d'investissement dans les écoles,
- Travaux d'étanchéité de la toiture du Palais des sports,
- Travaux espaces verts,
- Travaux Port Ariane – Etude berges du Canaletto,
- Etude mise en accessibilité des lieux publics,
- Travaux bureaux Pôle Echanges et Savoirs à Maurin,
- Travaux extension crèche les Micocouliers aux Genêts,
- Terrain de football synthétique à Courtoujours.

BUDGET EAU

La compétence eau potable est transférée à la Communauté d'Agglomération de Montpellier à compter du 01/01/2010.

BUDGET ANNEXE DU THEATRE

La Commune continuera à promouvoir au Théâtre Jacques Cœur le théâtre de l'écriture en programmant des pièces d'auteurs classiques et contemporains et en assurant la présence d'artistes sur le site par l'accueil en résidence de compagnies comme « Faux Magnifico » et « Grognon Frères ».

Le budget primitif du Théâtre devrait être équivalent au budget 2009.

BUDGET ANNEXE PORT FLUVIAL DE LATTES

La Délégation des Services Publics assurée par la Société Maritime de Gestion Portuaire arrivant à échéance le 31 janvier 2010, la Commune assurera directement ce service public.

Le budget annexe du port fluvial retracera les prestations hors taxes dans le cadre de cette activité.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les orientations budgétaires de l'exercice 2010 du budget communal, du budget annexe du Théâtre et du budget annexe du port fluvial de Lattes.

